



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

### AVIS DE PUBLICATION (article 451 CM)

ENTRÉ EN VIGUER DU RÈGLEMENT NUMÉRO 08-20

RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

Est par la présente donnée par le soussigné, **VINCENT THIBAUDEAU**,

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté le règlement no 08-20, Relatif à la prévention incendie;

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, selon les heures normales de bureau;

**QUE** ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

**DONNÉ À ST-GABRIEL-LALEMANT, CE 3<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020.**

VINCENT THIBAUDEAU, Directeur général /  
secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **VINCENT THIBAUDEAU**, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020, entre 14h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

VINCENT THIBAUDEAU,  
Directeur général, secrétaire-trésorier

